

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU (HULL)

N° : 550-06-000030-180

DATE : 8 avril 2019

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE : L'HONORABLE CHANTAL LAMARCHE, J.C.S.

BENOÎT ATCHOM MAKOMA

Demandeur

c.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

et

VILLE DE MONTRÉAL

et

VILLE DE QUÉBEC

Défenderesses

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la *Demande modifiée* de la défenderesse Ville de Québec pour permission de présenter une preuve appropriée;

[2] **CONSIDÉRANT** que la Ville de Québec souhaite présenter la preuve suivante :

- a. la déclaration sous serment de Madame Anne-Laure Pelletier (pièce RVQ-1);
- b. l'entente entre le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Québec (pièce RVQ-2);

- c. *l'Avis de rappel – comparution de personnes détenues des jours fériés pour l'année 2017 et pour l'année 2018* (pièce RVQ-3);
- d. la procédure locale : SUT-AR1-DET-0004 : *Transport et libération de personnes détenues* (pièces RVQ-5).

[3] **CONSIDÉRANT** que le demandeur consent à la production de ces pièces, tel qu'il appert de son argumentation écrite datée du 22 mars 2019;

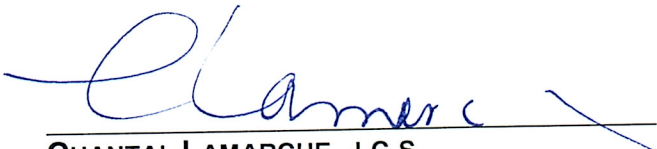
[4] **CONSIDÉRANT** les principes qui doivent guider le Tribunal saisi d'une demande de preuve appropriée résumée notamment par la juge Suzanne Courchesne dans *Option Consommateurs c. Samsung Eletronics Canada inc.*¹;

[5] **CONSIDÉRANT** que la preuve que désire présenter la Ville de Québec aidera le Tribunal à déterminer si les critères d'autorisation sont respectés et est ainsi appropriée;

POUR CES MOTIFS, le Tribunal :

[6] **AUTORISE** la défenderesse Ville de Québec à produire la déclaration sous serment de Madame Anne-Laure Pelletier (pièce RVQ-1) ainsi que les pièces RVQ-2, RVQ-3 et RVQ-5 (SUT-AR1-DET-0004) à titre de preuve appropriée;

[7] **FRAIS À SUIVRE.**


CHANTAL LAMARCHE, J.C.S.

¹ *Option Consommateurs c. Samsung Eletronics Canada inc.*, 2017 QCCS 1751, citée avec approbation par la suite à de nombreuses reprises : *Li c. Equifax inc.*, 2018 QCCS 1892 (requête pour permission d'en appeler rejetée, 2018 QCCA 1560); *Seigneur c. Netflix International bv*, 2018 QCCS 1275 et *Lussier c. Expedia inc.*, 2018 QCCS 4019.

M^e Sophie-Anne Décarie
M^e Nancy Line St-Amour
DÉCARIE HARVEY AVOCATS & NOTAIRES
Procureurs du demandeur

M^e Thi Hong Lien Trinh
M^e Alexandre Duval
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (DGAJLAJ)
Procureurs de la défenderesse Procureure générale du Québec

M^e Chantal Bruyère
M^e Caroline Gelac
GAGNIER GUAY BIRON
Procureurs de la défenderesse Ville de Montréal

M^e Sylvie Garneau
M^e Benoît Lussier
GIASSON ET ASSOCIÉS
Procureurs de la défenderesse Ville de Québec